

DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs



Mairie de **CHAMBON-SUR-LAC**

Le Bourg

63 790 Chambon-sur-Lac

☎ 04 73 88 61 21

📠 04 73 88 62 59

chambon@sancy.com

CHAMBON-SUR-LAC



AUVERGNE



VIVRE ENSEMBLE
DE BELLES EXPÉRIENCES

STATION VERTE DE VACANCES

STATION CLASSÉE DE TOURISME

Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

La sécurité des habitants de **CHAMBON-SUR-LAC** est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe **des risques majeurs** identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement

Ce **Document d'information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par mes services.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) ayant pour objectif l'organisation au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan.

Je vous invite par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'information et les plans existants.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

M. Daniel ROUX,

Maire de CHAMBON-SUR-LAC

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- . **Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- . **Les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage,
- . **Les risques de transport** de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- . **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- . **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Le préfet a édité en mars 2012 le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui a été diffusé aux maires. Il est disponible sur le site internet de la préfecture, onglet « protection civile », rubrique « gestion des risques ».

Pour la commune de CHAMBON SUR LAC

Le DDRM a répertorié les risques suivants :

- .Phénomène lié à l'atmosphère
- .Séisme Zone de sismicité : 3
- .Mouvement de terrain. Eboulement, chutes de pierres , de blocs et coulées de boue.
- .Phénomènes météorologiques Tempête et grains (vent)
- .Inondation
- .Feu de forêt
- .Avalanche



Chambon-sur-Lac

PUY-DE-DOME
Auvergne



feux de forêt



avalanche



mouvements de terrain



inondation



phénomène lié à l'atmosphère



tempête



sismicité
zone 3

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

2. écoutez la radio

Station France Bleu Pays d'Auvergne-101.9 Mhz

3. respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

> en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs

> sur Internet : www.prim.net



RISQUES LIES AUX INONDATIONS

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

Au cours de l'histoire, CHAMBON-SUR-LAC a subi de fortes crues torrentielles dues au débordement de la Couze Chambon sur le secteur du bourg.

Notamment la crue de **juillet 1994**, qui a été particulièrement spectaculaire (les rues du village furent inondées sous un mètre d'eau, avec des dégâts très importants sur la voirie dont le revêtement a été en plusieurs endroits arraché par la violence du flot)

L'ALERTE

L'information sur l'évolution des risques est donnée par le Préfet en fonction des prévisions à 2 jours du service d'annonce des crues. Le maire, la gendarmerie ou les pompiers sont informés.

Vous serez informé de la montée progressive des eaux, des risques encourus et de l'évolution de la situation par l'équipe municipale téléphone, porte à porte.

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger.



Après l'inondation : Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation. Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche. Chauffez dès que possible.



MOUVEMENTS DE TERRAIN

***Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol.
Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.***

SITUATION

La commune de CHAMBON-SUR-LAC est concernée par la chute de blocs rocheux qui se détachent de la paroi de la route départementale (Direction Col de la Croix-Morand), ainsi que des coulées de boue (Vallée de Chaudefour)

CONSIGNES DE SECURITE

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Les réflexes qui sauvent :



Evacuez le bâtiment



Fuyez latéralement
de la zone dangereuse



Ecoutez la radio :
pour connaître les consignes à suivre



Rejoignez le lieu de regroupement



Ne prenez pas votre voiture

APRES L'EVENEMENT : *Evaluez les dégâts. Informez les autorités*



RISQUE SISMIQUE

La Commune de CHAMBON SUR LAC, est classée en zone de sismicité modérée (niveau 3)

SITUATION

La commune de CHAMBON SUR LAC doit prendre en compte ce risque majeur, à titre préventif.

Mesures administratives :

Les règles de constructions parasismiques sont applicables sur le territoire de la commune de CHAMBON/LAC.

Les bons réflexes :

L'alerte préventive n'étant pas réalisable, il importe de bien connaître les consignes de sécurité et de les respecter.



CONSIGNES DE SECURITE

LES REFLEXES QUI SAUVENT ! (Pendant et après)

Pendant : Ne sortez pas des bâtiments. Abritez-vous sous un meuble solide .Éloignez vous des bâtiments, pylônes et Arbres. Si vous êtes en voiture, restez-y

Après : Coupez le gaz et l'électricité. Evacuez les bâtiments et n'y retournez pas. Ne Touchez pas aux fils électriques





RISQUE FEU DE FORET

Les Feux de forêt sont des sinistres qui déclarent et se propagent dans des Formations d'une surface minimale de 1 hectare de forêt ou de lande.

SITUATION

La commune de CHAMBON SUR LAC est située dans une région très boisée qui peut être touchée par le risque de feu de forêt.

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- . **Une source de chaleur** (flamme, étincelle, point chaud)
- . **Un apport d'oxygène** le vent accroît rapidement le phénomène en favorisant l'apport en oxygène)
- . **Le Combustible** (le risque feu est plus lié à l'état de la végétation (densité, teneur en eau) qu'à la nature des essences (résineux, feuillus)

CONSIGNES DE SECURITE

Dès la constatation d'un départ de feu : **Appeler les Pompiers au 18 ou au 112**



Avant : Informez-vous en mairie des risques, des consignes de sauvegarde.

Repérez le chemin d'évacuation, les abris...

Débroussailler régulièrement les abords des résidences

Vérifier l'état des fermetures et de la toiture

Prévoir des moyens de lutte contre l'incendie : points d'eau, matériel d'arrosage

Aménager des zones « coupe- feu » dans les massifs importants.

Pendant : Attaquer le feu si possible

Rechercher un abri et signalez votre présence

Fuyez si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voiries existantes et perpendiculairement au vent

Respirez au travers d'un chiffon humide

Ne sortez pas de votre véhicule et isolez-le de la végétation

Dans un bâtiment

Arrosez les boiseries extérieures et les abords immédiats

Fermez les bouteilles de gaz et éloignez celles qui sont à l'extérieur

Fermez les portes et les fenêtres

Occultez les aérations avec des linges humides

En cas d'évacuation, suivez les ordres des autorités

Après

Tenez- vous informés des consignes à suivre

Attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile

Appelez les sapeurs-pompiers si vous constatez une reprise de feu

Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités.





RISQUE TEMPETE

Une tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents

SITUATION

La Commune de CHAMBON SUR LAC peut être touchée par des vents violents pouvant atteindre des vitesses supérieures à 100km/h et accompagnés généralement de fortes pluies.

Compte tenu de la densité de boisement de la commune, le vent provoque localement des chutes d'arbres fragilisés chaque année.

Les tempêtes dévastatrices de 1982 et 1999 restent gravées dans toutes les mémoires.

MESURES PREVENTIVES

.Diffusion de cartes vigilance par Météo France consultables sur www.meteo.fr qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas d'alerte « orange ou rouge »

CONSIGNES DE SECURITE

- . Dans la mesure du possible, restez chez vous,
- . Mettez-vous à l'écoute des stations de radio locales,
- . Prenez contact avec vos voisins et organisez vous, en cas de déplacement indispensable, essayez d'éviter les secteurs forestiers,
- . Signalez votre départ et votre destination à vos proches,
- . Ranger ou fixez les objets sensibles aux effets du vent,
- . N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre,
- . Prévenez la mairie des chutes d'arbres sur les voies de communication, des coupures d'électricité ou de téléphone et des situations de danger,
- . Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable,
- . Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale, respiratoire ou autre, alimenté par l'électricité contactez l'organisme qui en assure la gestion.

CONTACTS UTILES

En cas d'urgence ou d'alerte à donner :

SAMU 15
POLICE 17
POMPIERES 18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN 112
Mairie de CHAMBON SUR LAC Tél. 04.73.88.61.21 – FAX 04.73.88.62.59
EDF N° Azur 0810 333 063

Pour s'informer à la radio lors d'un sinistre :

France inter GO 90,4 ou 93
France inter FM 99.2
France bleu Pays d'Auvergne 102.5
France info 105.5

Ou se renseigner :

E. mail de la commune de CHAMBON/LAC : chambon@sancy.com
Services techniques : 04 73 88 61 26. Centre d'intervention Conseil Général 04 73 88 64 90
Préfecture 04.73.98.63.63
Site [www.auvergne](http://www.auvergne.pref.gouv.fr) .pref.gouv.fr

Conseil Général 04.73.42.20.20
Site www.puydedome.com

Météo France 08 99 71 02 63
Site www.meteofrance.fr

Portail de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
Cartographie des risques : cartorisque.prim.net
Dossier Départemental sur les risques majeurs : Préfecture du Puy-de-Dôme
Atlas des zones inondables : DREAL
Les risques naturels dans le 63 : DDT du Puy-de-Dôme

LES BONS REFLEXES DANS TOUTES LES SITUATIONS

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- > Se rendre sur les lieux de l'accident ou à Proximité afin de ne pas gêner les secours.
- > Se déplacer. Aller chercher les enfants
A l'école : les enseignants les mettront en Sécurité, ils connaissent les consignes.
- > Téléphoner : libérer la ligne pour les secours

CE QU'IL FAUT FAIRE

- > Respecter le signal d'alerte
- > Disposer d'un poste de radio à piles
- > Ecouter la radio et respecter les consignes

Le signal national d'alerte :

Il est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois Une minute, espacé de 5 secondes.

